

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le 16/07/2024

ID : 030-213000284-20240716-2024\_07\_13-AR



Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE  
Service Aménagement Urbain  
Domaine Marchés publics

### DÉCISION MUNICIPALE n°2024-07-13

**Objet : signature d'un marché public ayant pour objet la réalisation de la révision allégée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme**

**Le Maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R.2122-8,  
Vu la délibération n°2020-07-022-a du Conseil municipal portant sur les délégations du Conseil municipal au Maire,  
Vu l'avis favorable de la commission achat du 25 juin 2024,  
Vu le projet de réaliser une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que la commune a besoin d'une assistance dans le cadre de son projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme,  
Considérant la mise en concurrence effectuée sous la forme de la demande de plusieurs devis,  
Considérant que l'offre de Planèd est arrivée 1<sup>ère</sup> au classement des offres, au regard des critères énoncés dans le cahier des charges,

#### DÉCIDE

- de signer le marché public ayant pour objet la réalisation de la révision allégée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme, pris sur le fondement de l'article R.2122-8 du Code de la commande publique, avec la société Planèd, pour un montant de 16.650 € HT,
- de préciser qu'une partie des crédits est inscrite au budget 2024 et que le restant sera inscrit au budget 2025.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,

Le Maire,  
Jean-Yves CHAPELET

